



LES TABLEAUX OG se substituent à la FRC
pour les revenus de 20
 Annexe à la déclaration n° 2035 des revenus destinée à l'ARAPL.

Identité :		Profession :		N° adhérent :	
-------------------	--	---------------------	--	----------------------	--

INFORMATIONS D'IDENTIFICATION		OGID00
Identification de l'éditeur et du logiciel		Réponse
Nom de l'éditeur du logiciel *		
Nom du logiciel comptable *		
Référence du logiciel comptable (numéro de version et de révision) *		

* Ces données sont fournies par votre éditeur de logiciel comptable à chaque livraison de version. A défaut, veuillez interroger votre prestataire.

TVA		Réponse
Situation au regard de la TVA		
<i>(1)recettes exonérées en totalité (2)recettes en franchise en base en totalité (3)recettes soumises en totalité (4)recettes soumises partiellement</i>		

Adhérent sans conseil		Réponse
Je soussigné(e),		
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS GENERALES		OGBNC01
Généralités		Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		

Renseignements divers		Réponse
Quel est le statut de votre conjoint dans l'entreprise libérale :		
<i>(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint</i>		
Le fond (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent?		
<i>(1) oui - (2) non</i>		
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?		
<i>(1) oui - (2) non</i>		
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable?		
<i>(1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable</i>		
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?		
<i>(1) oui - (2) non</i>		
Si l'adhérent a cessé son activité, précisez :		.../.../...
- la date de la cessation		
- le motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite		
<i>(3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès</i>		
Une procédure collective a-t-elle été ouverte ? En cas de difficulté de l'entreprise, il s'agit de l'action mise en œuvre pour la sauvegarder,		
<i>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</i>		
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger? (1) oui (2) non		

Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels (sinistre, maladie, congé maternité, déménagement, extension, concurrence, vol ...) ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes ?

--	--

Y-a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui (2) non	
---	--

Si oui alors:	Désignation	Montant de l'acquisition

Identité :		Profession :		N° adhérent :		revenus
						20

OGBNC01

Locaux professionnels - adresses

Réponse

Local n° 1 :	
Local n° 2 :	

(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel

Véhicules utilisés à titre professionnel (à remplir seulement en cas de déduction de frais réels)

Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% prof.	Date de 1ère mise en circulation	Taux émission de CO ₂ (C)	Valeur TTC du véhicule

- (A) Type de véhicule : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter
 (B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois
 (C) Taux d'émission de CO₂ : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

CONTRÔLE DE LA TVA BNC

OGBNC06

Si les recettes sont inférieures au seuil de la franchise en base de TVA et si il y a option pour le régime réel de TVA, une lettre d'option à l'Administration Fiscale a-t-elle été adressée ? (1) Oui - (2) Non	
---	--

ZONES LIBRES

OGBNC08

Exercez-vous une autre activité par ailleurs ? (1) non - (2) activité salariée - (3) autre activité	
Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal ? (1) non - (2) oui (Si oui, envoyez une copie de la notification à l'ARAPL)	

Identité :	Profession :	N° adhérent :	revenus 20
------------	--------------	---------------	----------------------

Si vous faites appel à un Expert-comptable, vous devez obligatoirement transmettre ce tableau entièrement complété.

OGBNC00

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE POUR LES REVENUS **20**

JE SOUSSIGNE [E] :

Identité du professionnel de la comptabilité : _____
 N° siret : _____
 Adresse du cabinet : _____

DECLARE QUE LA COMPTABILITE DE :

Nom, prénom de l'adhérent : _____
 Adresse professionnelle : _____
 Profession : _____

Adhérent de l'association agréée ARAPL IDF, 51 rue Le Peletier - 75009 PARIS (n° agrément : 205757)

EST TENUE

EST SURVEILLEE

Répondre **1** pour TENUE ou **2** pour SURVEILLEE

et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis et que les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.

EST TENUE SELON : (portez une croix dans la case adéquate)

- 1 - La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978 ;
- 2 - Le plan comptable professionnel * retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées ;
- 3 - Le plan comptable professionnel * non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées ;
- 4 - Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
- 5 - Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93 A du CGI).

* En cas d'utilisation du plan comptable d'une profession, indiquer la profession : _____

et la référence aux dispositions réglementaires : _____

- ATTESTE que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.**

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le _____ à _____

Nom du signataire ►

Le nom du signataire doit être le nom de l'Expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur du fichier EDI-TDFC.

Signature ►

Collaborateur en charge du dossier : _____

Tél : _____

Courriel : _____ @ _____

Pour permettre à l'ARAPL de remplir sa mission d'examen de cohérence et de vraisemblance et sa mission d'analyse des informations économiques, comptables et financières, veuillez compléter le tableau de contrôle de régularité (TCR-BNC 04)

Veillez à renseigner les indicateurs mis en évidence et à vous conformer aux instructions de votre ARAPL.

Identité	Profession	N° adhérent	revenus 20
----------	------------	-------------	---------------

Les indicateurs dont nous avons besoin pour la mission d'analyse sont mis en évidence.



Tableau de contrôle de régularité (TCR - OGBNC04) prévu par l'Administration fiscale Extrait de la documentation de l'Administration Fiscale (BOI-DJC-OA-20-10-20-20) Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie	OGBNC04
--	----------------

Code EDI TDFC	Montants issus de la comptabilité et de la déclaration n° 2035 à reporter	montants	
AA	Solde comptable des comptes financiers professionnels en fin de période :		
	Banque n° 1 _____	Total :	
	Banque n° 2 _____		
	Banque n° 3 _____		
	Espèces ou caisse _____		
	au 31 décembre ou à la fin de la période d'imposition	+	
AB	Prélèvements personnels effectués		S O R T I E S
AC	Versements effectués au compte de la SCM ou de la SISA durant l'année		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisition d'immobilisations (montant HT si TVA récupérable et si tenue HT)		
AF	Quote-part privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels (si méthode nette)		
AG	TVA payée au Trésor dans l'année (1)		
AX	TVA récupérable sur achat d'immobilisations (1)		
AY	TVA récupérable sur biens et services (1)		
AZ	Autres dépenses patrimoniales (détail)		
AH	TOTAL A		

AJ	Solde comptable des comptes financiers professionnels en début de période :		
	Banque n° 1 _____	Total :	
	Banque n° 2 _____		
	Banque n° 3 _____		
	Espèces ou caisse _____		
	au 1er janvier ou au début de la période d'imposition	+	
AK	Apports personnels effectués		E N T R E E S
AL	Quote-part de frais SCM (selon déclaration n° 2036 - hors quote-part amortissements)		
AM	Emprunt (capital reçu dans l'année)		
AN	Cession d'immobilisations (montant encaissé dans l'année)		
AW	TVA encaissée sur recettes (1)		
AP	Frais déduits dans la déclaration n° 2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (ex : indemnités kilométriques, forfait blanchissage).		
BZ	Autres recettes patrimoniales (détail)		
AQ	TOTAL B		

AR	RESULTAT THEORIQUE (Total A - Total B) Doit correspondre à l'Excédent (CA) ou à l'Insuffisance (CF) page 2035 B		1
AS	Dépenses professionnelles déduites ligne BR (page 2035 A)	report BR	2
AT	Encaissements théoriques	(1) + (2)	3
AU	Recettes nettes déclarées ligne AG (page 2035 A)	report AG	4
AV	ECART entre recettes théoriques (3) et recettes déclarées (4)	(4) - (3) =	

La situation est a priori normale lorsque l'écart est nul. Si l'écart est différent de 0, merci d'en identifier l'origine.

(1) si comptabilité tenue HT

